

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 01/07/2025

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 150 000 € : 6 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 5000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 150 0001 € et 299 999 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 300 000 € et 999 999 € : 4 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 1 000 000 € : 3 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur) sauf mention contraire au mandat de vente.

Dans le cadre d'une délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux du titulaire du mandat initial.

Avis de valeur : 200 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

GESTION LOCATIVE

7% HT des sommes mensuellement perçues (base : loyer + provision sur charges) soit 8.4% TTC (TVA à 20%)

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

LOCATION BAIL NON SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989 (ex : bail de droit commun...)

Honoraires à charge du bailleur	1 mois de loyer hors charges
Honoraires à charge du locataire	1 mois de loyer hors charges

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Zone "non tendue" : 60 € TTC (TVA à 20%)

Zone "tendue" : 70€ TTC (TVA à 20%)

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

Logement située en zone "non tendue" :

Logement inférieur à 40 m2 habitable : 8 € TTC / m2 habitable (TVA à 20%)

Logement de 40 à 70 m2 habitable : 7 € TTC / m2 habitable (TVA à 20%)

Logement de 71 à 80 m2 habitable : 6 € TTC / m2 habitable (TVA à 20%)

Logement de 81 à 200 m2 habitable : 5 € TTC / m2 habitable (TVA à 20%)

Logement supérieur à 200 m2 habitable : 4 € TTC / m2 habitable (TVA à 20 %)

Logement située en zone "tendue" :



Logement inférieur à 40 m2 habitable : 10 € TTC / m2 habitable (TVA à 20%)
Logement de 40 à 70 m2 habitable : 9 € TTC / m2 habitable (TVA à 20%)
Logement de 71 à 80 m2 habitable : 8 € TTC / m2 habitable (TVA à 20%)
Logement de 81 à 200 m2 habitable : 7 € TTC / m2 habitable (TVA à 20%)
Logement supérieur à 200 m2 habitable : 6 € TTC / m2 habitable (TVA à 20 %)
Honoraires à la charge du locataire :

Logement située en zone "non tendue" :

Logement inférieur à 40 m2 habitable : 8 € TTC / m2 habitable (TVA à 20%)
Logement de 40 à 70 m2 habitable : 7 € TTC / m2 habitable (TVA à 20%)
Logement de 71 à 80 m2 habitable : 6 € TTC / m2 habitable (TVA à 20%)
Logement de 81 à 200 m2 habitable : 5 € TTC / m2 habitable (TVA à 20%)
Logement supérieur à 200 m2 habitable : 4€ TTC / m2 habitable (TVA à 20 %)

Logement située en zone "tendue" :

Logement inférieur à 40 m2 habitable : 10 € TTC / m2 habitable (TVA à 20%)
Logement de 40 à 70 m2 habitable : 9 € TTC / m2 habitable (TVA à 20%)
Logement de 71 à 80 m2 habitable : 8 € TTC / m2 habitable (TVA à 20%)
Logement de 81 à 200 m2 habitable : 7 € TTC / m2 habitable (TVA à 20%)
Logement supérieur à 200 m2 habitable : 6 € TTC / m2 habitable (TVA à 20 %)

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

Société GERALDINE IMMOBILIER , EURL au capital de 1500 € - Siège social : 4 Bis Route de Sautujane 33680 SAUMOS - RCS BORDEAUX n° 525114542 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI33012018000033275 délivrée par Bordeaux
Garant : GALIAN , 89 Rue La Boétie 75008 PARIS